

CONDITIONS FINANCIERES

Frais de scolarité 2025 -2026

- “Résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève habitent en République d’Irlande. “Non-résident” signifie que les parents ou le responsable légal de l’élève n’habitent pas en République d’Irlande. Les élèves non-résidents doivent s’inscrire au programme « Un An à Dublin » de l’école.

	Par an
Maternelle	6.840 €
Elémentaire	5.808 €
Collège	6.090 €
Lycée (résident)	7.188 €
Lycée (non-résident)	9.690 €
Frais supplémentaire Section Internationale (BFI)	1.107 €
Frais supplémentaire Section Sportive Scolaire	663 €

Afin d’enregistrer une inscription au Lycée Français International Samuel Beckett, il est demandé de verser une avance sur les frais de scolarité de 500 € par élève ainsi que des frais d’inscription de 700 € par élève. Ces frais sont à payer dès que la place est offerte par le Lycée Français International Samuel Beckett.

L’avance sur frais de scolarité sera remboursée au départ de LFI à condition que le dossier de radiation soit soumis via Eduka avant le 15 janvier précédant le départ à la fin de l’année scolaire en juin. Il est important de noter que le LFI n’acceptera aucun autre processus de notification de radiation (telle qu’une notification par e-mail ou téléphone), seule la date de soumission du dossier de radiation sur Eduka fera foi.

L’avance et les frais d’inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement. Dans le cas où un élève quitte le lycée et se réinscrit ultérieurement, les frais d’inscription ne seront pas payables pour la réinscription.

Repas chauds de la Petite Section

En plus des frais mentionnés ci-dessus, les élèves de la Petite Section des classes maternelles doivent également payer les frais annuels obligatoire pour les repas chauds fournis 4 jours par semaine. Aussi, si ils sont inscrits au programme périscolaire le mercredi, les frais relatifs aux repas chauds du mercredi seront à prendre en consideration en sus, c’est-à-dire:

- Obligatoire (4 jours/semaine) 862 € par an
- Optionnel (mercredi) 224 € par an

Paiement par une Tierce Partie

Un supplément de 2 000 € par élève et par an est dû en cas de paiement des frais de scolarité par une tierce partie, tels que les employeurs des parents / responsable légal des élèves. Aucune réduction n'est applicable à ces frais.

Les tierces parties seront facturés annuellement.

Echéancier des Paiements

- Le paiement en un seul versement des frais de scolarité doit être effectué le 1er août 2025.

Le paiement en 3 versements des frais de scolarité doit être effectué respectivement :

- le 1er août 2025 ;
 - le 1er décembre 2025 ;
 - le 1er mars 2026 .
- Il est possible d'étaler les paiements sur 10 mensualités du 1er juin 2025 au 1er mars 2026 . Si vous souhaitez bénéficier de cette option, merci de nous contacter à l'adresse accounts@lfi.ie avant le 1^{er} mai 2025.

L'inscription au Lycée Français International Samuel Beckett est un contrat pour une année. Les élèves sont inscrits et les places confirmées pour l'année scolaire entière. La totalité des frais est due même si l'enfant ne peut pas suivre les cours pour l'année scolaire complète.

Le non-paiement des frais de scolarité à la date indiquée sur la facture peut engendrer l'exclusion de l'école de l'élève jusqu'à ce que le paiement des arriérés soit effectué. Tout retard de paiement entraîne une pénalité de 10% de la somme due, et tout document lié à la scolarité de l'enfant ne sera pas délivré jusqu'au paiement des arriérés.

Modes de Paiement

Tous les paiements doivent être effectués en euros. Seuls les modes de paiement suivants sont acceptés par le Lycée Français International Samuel Beckett :

- virements ;
- paiement online par carte de débit / crédit via l'application Easy Payments Plus sur www.lfi.ie ;

Les coordonnées bancaires du lycée pour tout virement sont les suivantes :

Allied Irish Bank Old Bray Road, Cornelscourt Dublin 18 Ireland Nom du compte : Ecole Franco-Irlandaise CLG Swift/BIC : AIBKIE2D IBAN : IE94 AIBK 9333 9218 8320 12
--

Rabais Pour Famille

Des rabais sur les frais de scolarité et sur les frais d'inscription sont possibles pour les familles ayant plusieurs enfants au lycée. Ces réductions sont accordées aux familles qui paient les frais de scolarité à la date indiquée sur leur facture. Le comité de gestion se réserve le droit de retirer ces réductions si la famille concernée ne paie pas ses frais de scolarité à temps. Les réductions proposées sont les suivantes :

- 10% sur les frais de scolarité du deuxième enfant (enfant plus jeune) ;
- 20% sur les frais de scolarité du troisième enfant (enfant le plus jeune) et des suivants.

Le comité de gestion revoit chaque année le système des rabais et se réserve le droit de changer ou de retirer ces rabais à l'avenir.

Un An à Dublin

Un coût annuel sera appliqué pour l'adhésion au programme de « Un An à Dublin » mis en place par le Lycée. En cas d'inscription au programme « Un An à Dublin », ces frais sont payables en même temps que l'avance sur frais scolaires et les frais de première inscription.

- 1^{ère} année au programme : 1.000 €
- 2^{ème} année au programme : 750 €
- 3^{ème} année au programme : 500 €

La réduction de frais de 2^e et 3^e année sera également appliquée pour la 1^{ère} année effectuée par le frère et/ou la sœur d'élèves anciennement ou actuellement inscrits au programme Un An à Dublin.

Pour plus de détails sur le programme, veuillez consulter : [Un An à Dublin](#)

Frais d'examen

Diplôme National du Brevet :	80 €
Epreuves Anticipées 1 ^{ère} :	165 €
Baccalauréat :	425 €

Droit Applicable et Jurisdiction

Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément aux lois de l'Irlande et tout litige découlant de ou en relation avec ces conditions sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux d'Irlande.